

14 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le huit décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailliers** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET donne pouvoir à Nicolas PINEAU, Yannick MANDIN donne pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Freddy RIFFAUD donne pouvoir à Arnaud BABIN, Cathy PIVETEAU-CANLORBE donne pouvoir à Fabienne BARBARIT,

Secrétaire de séance : Myriam BARON

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 29
Quorum : 16

N° 326-23 – Avenants au marché de travaux pour la rénovation de l'ancien presbytère en logements collectifs et ateliers sur la commune de Chauché

Considérant que les travaux de rénovation ont débuté en octobre 2022.

Considérant que les lots 1A et 10 prévoient le retrait de la cuve à fuel or aucune cuve n'est présente sur le site.

Considérant que les lots 1B, 2, 4 et 9 donnent lieu également à des avenants pour des modifications de travaux :

- Lot n° 1A – Démolition / Désamiantage - DEMCOH : un avenant en moins-value de 1 800,00 € HT doit être passé pour l'enlèvement de la cuve à fioul
- Lot n° 1B – Gros œuvre – MORISSET : un avenant en plus-value de 16 655,52 € HT doit être passé pour :
 - Travaux d'aménagement extérieur au RDC pour une plus-value de 5 403,00 € HT
 - Travaux d'enduits pour une plus-value de 9 585,49 € HT
 - Travaux de reprise linteaux pour une plus-value de 4 112,00 € HT
 - Travaux divers en moins-value de 8 285,28 € HT
 - Travaux pour réalisation de banquettes en micro-béton pour une plus-value de 5 840,31 € HT
- Lot n° 2 – Charpente bois – LIGNE DE TRAVE : un avenant en plus-value de 371.35 € HT doit être passé pour des travaux de renfort d'appui faitage
- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium / Serrurerie – ARQUIS ARNAUD : un avenant en **plus-value de 987.60 € HT** doit être passé pour l'électrification des commandes des volets roulants
- Lot n°09 – Electricité – R&D ENERGIES : un avenant en **plus-value de 432.00 € HT** doit être passé pour l'électrification des commandes des volets roulants
- Lot n°10 – Plomberie / Sanitaires / Ventilation – DVB : un avenant en **moins-value de 934.64 € HT** doit être passé pour la dépose de la cuve à fioul

Considérant que le montant global d'avenants s'élève à + 15 711,83 € HT, (soit un total d'avenants cumulés de + 3.54 % des marchés).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les avenants proposés ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 28 décembre 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.